



PRÉFET DE L'AUDE

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de l'Aude

Monsieur le Président
CARCASSONNE AGGLO
1 rue Pierre Germain
11890 CARCASSONNE CEDEX 9

Service de l'Eau et des
Milieux Aquatiques

Dossier suivi par :
José-H RUIZ

Mél : jose.ruiz@aude.gouv.fr

Tél. : 04 68 10 38 96
Fax : 04 68 10 38 95

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de
l'environnement : **Création d'une zone d'activités économique de Bezons sur la
commune de Villemoustaussou.
Accord**

Réf. : 11-2019-00016

CARCASSONNE, le 19/06/2019

RECOMMANDE avec AR n°1A 1649706686 3

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de
l'environnement relatif à la :

L'aménagement de la zone d'activités économique de Bezons à Villemoustaussou

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 8 février 2019, j'ai l'honneur de vous informer, après
réception des compléments apportés à notre demande, que je ne compte pas faire opposition à votre
déclaration.

**Dès lors, à compter de la réception du présent courrier, cette opération est considérée
comme réalisable au regard de la réglementation définie dans les articles L 214-1 à L 214-6 du code
de l'environnement.**

Une copie de ce courrier est adressée à la mairie de Villemoustaussou pour affichage en mairie
pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce récépissé de déclaration sera mis à disposition
du public sur le site internet de la préfecture de l'Aude durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de votre part
dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an dans les conditions définies à l'article
R.514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date d'affichage à la mairie de Villemoustaussou.

**Le plan de récolement du réseau des eaux pluviales ainsi que celui du bassin de rétention
dans son ensemble conformément aux travaux réalisés, seront transmis à mon service dans le délai
de six mois suivant la réception des travaux.**

... / ...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques



Maxime MONFORT

Copie à :
Mairie de Villemoustaussou